

ment pour le jour de l'anniversaire de jeudi. La Chambre ne s'ajourna ensuite qu'après la lecture des bills nouveaux ci-dessous énumérés: — Pour un projet de loi sur le but suspendu du Fort Erie et de Buffalo, [M. MacFarland]; — Pour déterminer l'allocation des chemins en faveur des Townships de Caledonia, [M. Johnson]; — Pour régler l'octroi des licences d'Auberger, etc., et la suppression de l'intempérance, [M. Drummond]; — Pour un projet de loi d'incorporation de la Cité de Québec, [M. Chabot].

Benediction de la pierre angulaire de l'Eglise St. Pierre à Montréal.

Dimanche prochain, 29 du présent mois, aura lieu la bénédiction solennelle de la pierre angulaire de l'Eglise St. Pierre, que Mgr l'Evêque de Montréal fait construire dans le populaire faubourg Ste. Marie, dit faubourg Québec, sur le terrain appartenant à la chapelle provisoire, desservie depuis plus de deux ans par les RR. PP. Oblats.

Monsieur le Maire lui-même présidera à cette cérémonie. L'allocation qui doit la présider sera faite par M. Charles Larocque, curé de St. Jean Dorchester.

Le plan de cette église, qui est d'ordre gothique, est de meilleur goût, dans ses proportions assez considérables, et promet à cette intéressante paroisse et à la cité un des monuments les plus remarquables de la province. Il est en entier l'ouvrage d'un architecte canadien assez connu, qui le fait lui-même exécuter dans son atelier.

Le travail d'exécution est suffisamment avancé pour exciter une louable curiosité et contenter le goût.

Quoique le grand nombre de habitants qui assistent à cette nouvelle église veulent contribuer et contribuent déjà en fait selon leurs moyens à sa construction, les seules ressources de ce faubourg sont bien loin de pouvoir suffire à élever dans Montréal, ce beau monument en pierre de saffron; aussi compte-t-on que l'exemple déjà donné, par plusieurs citoyens remarquables de la cité et des environs, sera suivi bientôt par le grand nombre.

Cette cérémonie commencera à 4 heures p. m. par la Visitation. La bande de musique de tempéranee, ainsi que celle de St. Pierre, joueront pendant la cérémonie. (M. l'abbé)

Son Honneur le Maire de la Cité assistera à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de la nouvelle église.

Municipalité de Montréal.

Le Conseil de ville délibérait dernièrement sur les dispositions d'un projet de loi en amendement de l'acte qui l'institue. Il y eut discussion sur des points importants: — Les qualifications des électeurs, auxquelles rien ne paraît devoir être changé; — celle de magistrat qui devront avoir les conseillers; — l'égalité numérique des représentants dans le Conseil pour les faubourgs et pour la ville. — Mais la partie sans contredit la plus remarquable du projet est la création d'une Cour de Recorder en remplacement de la Cour actuelle du Maire. La juridiction de ce tribunal nouveau embrassera les petites affaires de police les poursuites intentées par la Corporation en recouvrement des taxes, etc. Quant au président du tribunal, Recorder, il sera nommé par le Conseil moyennant un traitement de £300 par année. Cette dernière disposition ainsi qu'une autre énonçant qu'il ne serait pas nécessaire que le Recorder fût un avocat de dix années de pratique, ont été adoptées à l'unanimité des voix.

M. G. Cartier est le représentant qu'on a chargé de proposer à la Chambre l'adoption de ce projet de loi, qui est maintenant devant elle. Le Maire a soumis une proposition ayant pour objet le parachèvement du marché Bonsecours. Les bureaux de la Corporation sont établis dans cet édifice qui renferme en outre une vaste salle destinée à divers usages publics. Un comité doit préparer un rapport à ce sujet.

Il a été adopté un rapport du comité des chemins recommandant l'emploi de £250 pour la construction ou la réfection des trottoirs en bois. Une autre somme de £196-19-8 doit être appropriée aux travaux d'achèvement des améliorations de la place Viger. Le public et particulièrement les voyageurs, approuveront fort les réglemens du Conseil qui assignent aux cabs, aux omnibus et aux caïchès, les limites dans lesquelles ces véhicules stationneront à l'avenir aux environs des débarcadères du port.

Nous apprenons par le Daily Journal de Chicago, que le Rev. Père Chiniqui, à son arrivée dans cette ville, le 7 du courant, a été l'objet d'un accueil empressé de la part des membres de la Ligue de Tempérance de Chicago, qui lui ont présenté une adresse de congratulations à laquelle l'abbé de la tempérance a répondu par un discours digne de l'occasion et du motif qui l'avait fait naître.

On nous communique la note suivante: "Le Révérend N. Pilote, du Collège Ste Anne, vient de faire publier à ses frais une jolie carte, représentant le Saguenay et le Lac St. Jean, avec les Etablissements qui sont sur leurs bords. Cette carte est adressée aux amis de la colonisation du Saguenay" par Monsieur Ballantyne, arpenteur, et ne peut manquer d'être bien utile, surtout pour ceux qui s'occupent de colonisation. D'ailleurs c'est là un moyen très ingénieux d'attirer l'attention publique sur cette portion si intéressante

le du Canada, et qui aura avant bien peu d'années une importance immense par sa population son industrie et son commerce. Aussi le zèle des Messieurs du Clergé et autres citoyens influents qui favorisent et encouragent la colonisation et l'établissement des belles terres du Saguenay, mérite sans aucun doute les éloges les plus grands, car leur œuvre est vraiment patriotique."

Au rapport d'un correspondant qui de Toronto écrit au Montreal Gazette, des lettres reçues au siège du gouvernement annoncent que le gouvernement américain s'est définitivement résolu à ne pas négocier avec le Canada touchant la réciprocité commerciale entre les deux pays. Cette détermination serait fondée sur la nature même du projet qui en attribue la connaissance et la discussion au pouvoir législatif et non à l'autorité exécutive des Etats-Unis.

Ce jour étant celui de la fête patronale des Canadiens, la célébration n'en a pas été oubliée. No s voyons de nos fenêtres de fil à aux sous de la musique les nombreuses colonnes des enfants du sol formant une procession, immense par le nombre, et éminemment patriotique par le cœur, car on ne déploie pas autant d'enthousiasme dans une fête nationale sans qu'il en soit ainsi. La journée n'étant qu'à demi écoulée, nous faisons acte de nécessité en remettant à vendredi le compte-rendu qu'exige de nous cette date du 24 juin, l'une de nos plus intéressantes éphémérides.

Nécrologie.

La vénérable Compagnie de Jésus et la ville de Montréal viennent de faire une perte bien sensible par la mort prématurée de R. P. Henri Du Merle, docteur de droit et d'après une carrière de 35 années. Le défunt était l'un des membres distingués de son Ordre au Canada, et l'objet de l'estime et de l'affection générale des citoyens avec lesquels ses saintes fonctions le mettaient en rapport.

Si nos renseignements ne nous trompent, le R. P. Du Merle naquit à Thervay, département de l'Eure, diocèse d'Evreux en France, le 5 Juillet 1815. Il entra jeune encore au Séminaire de St. Sulpice, où il termina ses études Philosophiques et commença un cours de Théologie.

Quand Mgr. Brûlé, Evêque de Vincennes, Etats-Unis, vint en 1836 chercher en France des ouvriers évangéliques, le P. Du Merle qui n'était que Minoré, s'attacha à lui et le suivit la même année en Amérique. Il reçut les SS. Ordres à Vincennes.

En 1839, il obtint la permission d'entrer dans la Compagnie de Jésus, et il fit ses deux années de Noviciat au Collège de Ste. Marie, dans le Kentucky. Après ses premiers vœux il fut successivement employé dans les Collèges de Ste. Marie, de Louisville, et de St. John, New-York.

En 1847, pendant que le typhus exerçait à Montréal d'affreux ravages, sa charité fut vivement émue en apprenant le nombre de victimes que l'épidémie enlevait tous les jours, et il fut un des premiers à solliciter la faveur de voler au secours de ses frères. Il vint de New-York avec 5 autres Pères. La ville de Montréal n'oublia jamais cet acte de dévouement. Pendant la maladie, il resta au Séminaire de St. Sulpice, partageant les travaux et les sollicitudes des Prêtres zélés de cette Maison, alors tout épuisés de travail, et redant en grand nombre à la fatigue, et à la malignité du fleau. C'était l'époque des vacances du Collège St. John: le P. Du Merle les passa volontiers dans ces œuvres de zèle.

Il ne retourna à New-York que pour l'ouverture des classes. Il était chargé de la discipline de toute la maison. L'année suivante, il fut désigné pour faire partie de la Résidence que les MM. du Séminaire de St. Sulpice avaient fondée près de St. Patrice, pour les aider dans la desserte de la population Irlandaise de cette ville. Il y travailla constamment depuis cette époque, avec un zèle dont il savait faire accepter sans peine les plus laborieux dévouements, par l'extérieur jovial et bienveillant qu'il portait toujours dans l'exercice des plus pénibles fonctions. Sa santé robuste le rendait, au reste, capable de grandes fatigues. Il le fit voir surtout pendant le choléra, il y a deux ans, alors qu'il eut tant à faire pour porter les secours religieux aux nombreuses victimes de cet autre redoutable fleau.

Après avoir échappé à deux épidémies, le P. Du Merle a finalement contracté la maladie qui l'a conduit au tombeau en visitant les malades de Gridlittown, au milieu desquels s'exerçait ordinairement sa charité. Il succomba à une violente attaque de typhus.

Attendant toute sa force et sa consolation de Celui qui l'avait soutenu dans sa courte mais édifiante carrière, il avait reçu deux fois la divine Eucharistie dans les premiers jours de sa maladie. Vendredi 20 de juin, les symptômes devenant de plus en plus alarmants, on lui administra les derniers Sacraments qu'il reçut au milieu de ses frères avec toute sa présence d'esprit et de vifs sentiments de piété. Le mal avait déjà déjoué tous les remèdes.

Le 21, à 5 h. du matin, il rendit le dernier soupir. C'était le jour de la fête de St. Louis de Gonzague. Ainsi ce fils de Loyola comparait au pied du trône de Dieu en un jour, ou il retenait de Pélagie des vertus d'un autre fils de Loyola. Cette coïncidence, on le conçoit, a dû mêler quelque joie aux amertumes du trépas.

Son corps fut exposé dans l'Eglise de St. Patrice. La population Irlandaise, toujours si distinguée par les sentiments du cœur, se

rendit en foule à ses obsèques, qui eurent lieu à 6 heures du soir. Comme l'empressement extraordinaire de ces classes laborieuses disait d'une touchante manière le bien que le bon Père leur avait fait! Comme il confondait les préjugés de ces hommes injustes dont le trépas, lui-même fera goûter les larmes des pauvres et des infortunés!

Le convoi formé de MM. les Sulpiciens attachés à St. Patrice, des Prêtres du Collège, des PP. et des FF. Jésuites du Collège Ste. Marie, des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Elèves du Collège Ste. Marie et d'une suite nombreuse d'Irlandais conduisit le corps à la Cathédrale. La levée du corps se fit en face de l'Evêché par M. le Ministre Truteau, Grand-Vicaire, assisté des RR. PP. Oblats et des Prêtres de l'Evêché. M. le Supérieur du Séminaire et MM. les Chanoines portaient les coins du poêle.

Après le Libera solennel, le corps fut descendu dans les caveaux de la Cathédrale et déposé dans la chapelle de l'archiconfrérie où il repose.

EUROPE.

Angleterre.—Le Bill penal.

Nous ne dirons que peu de mots d'un Journal parisien de la dernière séance de la Chambre des Communes. Quatre votes ont été émis sur l'article premier du bill en discussion, qui n'est encore ni adopté, ni rejeté, ni même amendé. L'article résiste à toutes les tentatives faites pour le modifier; il sort victorieux de toutes les épreuves; les amendements succombent avec la minorité qui les propose et les soutient.

Les quatre votes ont eu lieu sur des amendements qui consistaient à ajouter ou à retrancher quelques mots à la rédaction du premier article du projet. Ministres, procureur-général, président du conseil, tout le gouvernement n'est agité, a parlé, discuté, insisté, pour prouver qu'un seul mot changé à la rédaction du bill conduirait l'Angleterre à sa ruine. Le nombre de voix de la minorité varie de quarante à cinquante. Ses membres n'en sont pas moins énergiques, persévérants et tous convaincus que le projet ne passera pas.

Un symptôme d'une haute importance, c'est que le Times attaque le bill sans ménagement. Il le représente comme la plus monstrueuse des logomachies. Il soutient que ses articles sent en contradiction les uns avec les autres, en contradiction avec certaines lois en vigueur que personne ne songe à modifier et qu'il serait impossible de mettre en harmonie avec les dispositions du bill soumis à la Chambre. Le langage du Times est le signe d'une réaction contre les violences du Gouvernement dans une question qui touche aux libertés de la conscience. De tout temps l'habileté du Times a consisté à flairer l'opinion politique, et de tout temps aussi sa politique a consisté à marcher avec elle. D'où il est permis de conclure que le sentiment public est fatigué du bruit de l'agression papale et que l'heure de la retraite ne tardera pas à sonner pour lord John Russell et ses collègues.

Le premier article du bill contre la liberté de l'Eglise en Angleterre et en Irlande a été voté, dans la séance des Communes du 30 mai, à 182 voix de majorité [244 contre 62].

Nous mettrons vendredi le lecteur au courant des progrès de cette mesure du premier ministre d'Angleterre. Encore, celle-ci sera-t-elle, d'une manière quelconque, la dernière?

Californie.

De nouvelles découvertes ont été faites dans les mines. Une dépêche télégraphique dit que "la perspective de ce côté est des plus heureuses; les mineurs qui exploitent le quartz font d'excellentes affaires; dans bien des cas ils obtiennent de 30 à 50 dollars par travailleur."

La nouvelle de la conflagration d'une grande partie de la ville de San-Francisco, s'est confirmée. Le Monsieur Américain rend compte en ces termes de la terrible catastrophe: "Le Crescent City venant de Chégres, par la voie de Kingston est entré dans le port de New-York au milieu de la nuit de mercredi à jeudi. Les nouvelles qu'il apporte de Californie se prolongent jus qu'au 15 mai et confirment l'incendie terrible annoncé par le télégraphe. Le 3 mai, anniversaire d'un incendie qui l'an passé avait déjà désolé la ville, le feu s'est déclaré dans San-Francisco dont une grande partie n'est plus à ce jour qu'un monceau de cendres. Il commença dans un atelier de peinture situé sur le côté occidental de Portsmouth-square et s'étendit bientôt sur toutes les constructions avoisinantes, qui étaient de bois pour la plupart et remplies de matières essentiellement inflammables. Les pompes accourues immédiatement sur le lieu du sinistre commencèrent aussitôt à fonctionner, mais leurs efforts demeurèrent sans résultat et ne purent arrêter les progrès de l'incendie. Après quelques heures, les principales rues de la ville étaient atteintes par le fleau et quinze blocs entiers étaient la proie des flammes."

La Douane, Union Hôtel, Parker House, Jones Hôtel, New-World, City Hôtel, Del, monnaie, plusieurs maisons de Banque, bon nombre d'imprimeries avec leur matériel ainsi que les deux vaisseaux le Niantic et le Général Harrison ont été presque totalement détruits. Plusieurs personnes ont péri. Stockton était en même temps victime du même fleau qui semble, dans cette dernière ville provenir d'une volonté criminelle.

Comme on doit le penser, les pertes dans ces deux villes sont presque incalculables, et il n'est guère possible que les Compagnies d'Assurances puissent y faire face. Pour ce qui est de San-Francisco, certaines correspondances donnent déjà le chiffre exorbitant de

\$7,000,000; d'autres portent leurs évaluations jusqu'à 15,000,000.

C'est un effroyable sinistre pour ce pays, mais il lui reste sa constante énergie, et il parviendra à le réparer: il faut pour cela que les passions si ardentes des éléments divers qu'il renferme se calment et que, devant ce malheur commun, toutes les volontés, tous les cœurs s'unissent dans une même pensée, celle de faire paraître la prospérité dans cette contrée intépissable en richesse.

Le contre-coup de ce désastre se fera ressentir à Philadelphie, Boston, Baltimore, la Nouvelle-Orléans, et plus particulièrement New-york.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Jusqu'à ces derniers temps, la corporation de Montréal a eu pour avocat M. Toussaint Peltier, praticien intègre et qui a toujours fort bien conduit les affaires de la corporation. M. Peltier a cessé néanmoins depuis quelques jours d'être l'avocat de la corporation; il a renoncé de lui-même à cet honneur. Les incidents qui ont amené sa résignation sont fort singuliers, qu'on me permette d'en être l'examen. Respecter le Conseil de Ville, c'est un devoir; critiquer ses actes publics, et le droit de tous, principalement de ceux qui paient taxe.

Le Conseil donc a commencé par adjoindre à M. Peltier, un avocat en qualité d'aviseur; cet avocat était M. Robert Abraham. Ce procédé, selon moi, n'est point exempt de blâme. D'abord, c'était pour le Conseil agir un peu tardivement que d'imposer un contrôleur à M. Peltier après une épreuve de dix années de services constamment bien rendus. Quant à M. Abraham, s'il est avocat instruit et homme de talent (ce que je ne lui conteste pas, car on ne doit pas contester ce que l'on sait être vrai), ce n'est pas à tort qu'on l'a supposé en état d'échapper un juriconsulte de la compétence et de l'âge de M. Peltier. Tournez la phrase, et dites: M. Peltier eût été plus à propos le Conseil de M. Abraham. Ce procédé de la Corporation, en occasionnant une dépense surnuméraire pour défrayer l'avocat adjoint, était un procédé à la fois contre-économique et de parfaite inutilité. Sans un autre rapport il pechait envers M. Peltier en ce qu'il portait atteinte à sa considération professionnelle. Peut-être même M. Abraham n'eût-il pas dû accepter l'honneur équivoque de cette responsabilité induc. Quoiqu'il en soit, M. Peltier, sentant en homme délicat, la position qui lui était faite, envoya au Conseil une lettre de démission. Le Conseil, jugeant sans doute que M. Abraham pouvait convenablement aviser M. Peltier et non point le remplacer, revêta sans cérémonie M. Abraham, en respectant la résolution par laquelle celui-ci avait été nommé "avocat et conseil de la Corporation conjointement avec M. Peltier."—Immédiatement, une autre résolution est adoptée par le Conseil: "prieant T. Peltier, éc., de retirer sa lettre de résignation comme avocat de la Corporation, et de vouloir garder cette charge avec l'entente qu'il paraîtra dans toutes les causes où la Corporation pourra être intéressée, et qu'il consultera M. R. Abraham comme Conseil quand il le jugera à propos."—Evidemment le Conseil avait l'intention de rendre pleine justice à M. Peltier, mais il tendait à ce qu'il n'y pouvait réussir qu'en déplaçant M. Abraham. Celui-ci venait d'être révoqué; or le réintégré aussitôt dans l'office de Conseil en modifiant cet acte par un proviso qui vaut à peu près une élimination formelle. Car, qu'est-ce pour la Corporation qu'un Conseil qui n'est bon à consulter qu'à la volonté de celui auquel il est adjoint?—M. Abraham était nécessaire, ou bien il ne l'était pas. Il fallait donc ou l'avoir pas engagé d'abord, ou maintenant le retenir ses services, à moins donc de les proclamer inutiles. Voilà tout. On dira que le Conseil ne pouvait autrement se l'arranger; cela est vrai, et c'est précisément de quoi je conclus que toutes les parties ont pleinement raison dans cette affaire, sous certains rapports.—1°. La Corporation, en complétant M. Peltier; 2°. M. Peltier, en ne complétant pas la Corporation; 3°. M. Abraham, en laissant M. Peltier. D'ailleurs, M. Abraham n'est plus qu'un mythe aux yeux du Conseil, la nomination de Joseph F. Peltier, éc., comme avocat de la Corporation, l'ayant réellement éliminé.

Je ne parle pas du public, qui ne voit apparemment dans tout cela que l'accident de circonstance, et nullement le dessein de manquer à la justice de la part du Conseil de Ville. C'est la conviction que partage

UN CONTRIBUABLE.

MARIAGES.

Hier, à Québec, par le célébrant M. G. F. E. Drolet, M. Edouard Quéroux, fils aîné de feu René Quéroux, écuyer, à Dlle Alicia Froste, fille aînée de feu le major Froste.

DECES.

En cette ville, samedi dernier, 21 courant, à l'âge de 59 ans, Dame Sophie Roy Portance, épouse de M. Frédéric Glackmeyer.

ANNONCES.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Patit rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 21 juin 1851.

L. JESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Cours des Rues St. Denis et Lauchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez

J. M. LAMOTHE, Libraire.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à

FRANÇOIS LÉCIVIER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

OU

RECUEIL DE CHANT GREGOIREN

Adaptage des Eglises du Canada,

CONTENANT:

LES MESSES de GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les ANS anciens et nouveaux, ainsi que les TOUS de l'INCORPORATION N. M. LES ANS ANCIENS et les ANS MODERNES avec toutes les prières FINALES, LA MESSE des MORTS la messe DES IND et les LIBERA, les que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le souscrit a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises d'outre-mer et du patronage. Le prix de l'ouvrage est de £3, dont le tiers payable d'avance. Les Souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE,

Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal. Montréal, 10 Mai 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qui ont l'honneur de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS PERLES de toutes descriptions, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIBLES, VASES, CHANDELLIERS, CROIX, CHRISTI d'ivoire, etc., etc., et les LIBERA, les que les donne la Messe, recompté par être pur, ENCENS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits. JH. ROY.

Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Le Soussigné vient de recevoir par Great Britain, L. Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer. DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboures, Ostensibles, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Vaseaux, etc., etc. E. R. FABRE, Ec., Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné a reçu directement de France un assortiment de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualité, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, Ec. Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, Ire, qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE, Ec. Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS de 8 sous à 10 chelins le tout.

VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE.

A vendre par F. R. FABRE, Ec. Rue St. Vincent, N. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE.

Le Soussigné prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent par les premiers arrivages d'Europe un assortiment de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDAUX, expressément pour l'usage de St. Sacrifice de la Messe, et dont ils disposent à des prix MODÉRÉS.

E. et V. HUDON.

Montréal, 2 mai 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul, où il vendra constamment un assortiment considérable de peintures PEINTURES, HUILES, BROSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa punctualité mériter l'approbation de ses compatriotes et amis. Tous autres pour ouvrages s'ont pris au No. 97, rue St. Paul, au no. 16, rue de l'Assommoir, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSES.

Montréal, 13 Mai 1851.

A vendre à cette imprimerie:

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'EVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

PRIX: 279 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.